



Extrait du CGT ARLES

<https://cgtarles.fr/spip.php?article725>

Maintenant, ça suffit ! Relaxe pour les Goodyears - Retrait de toutes les sanctions à Air France, ERDF-GRDF...

- Actualités -

Date de mise en ligne : mercredi 20 janvier 2016

Copyright © CGT ARLES - Tous droits réservés

Une déclaration unitaire en Ile de France...



Depuis le 12 janvier 2016, défendre son emploi et les intérêts des salariés devient un délit passible de la correctionnelle et de peines de prison ferme. 8 syndicalistes de Goodyear ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 fermes. Après l' « affaire des chemises » d'Air France dont 18 salariés de l'entreprise ont été sanctionnés début janvier, après les « 5 de Roanne » pour un simple tag, après la révocation à la Poste d'un fonctionnaire - une première depuis 1951- pour faits syndicaux, après les sanctions imposées aux deux syndicaliste d'ErDF-GrDF pour avoir soutenu un agent licencié, le patronat, soutenu par la justice, dicte sa propre violence.

Lire la suite :



défense des libertés. Déclaration unitaire 14.01.16